

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/361
7 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 28 de l'ordre du jour

QUESTION DE CHYPRE

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Abduldayem M. MUBAREZ (Yémen)

1. A sa 5ème séance plénière, le 22 septembre 1978, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question intitulée "Question de Chypre : rapport du Secrétaire général" à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière, étant entendu que lorsqu'elle examinerait la question, l'Assemblée inviterait la Commission politique spéciale à se réunir afin de donner aux représentants des communautés chypriotes la possibilité de prendre la parole devant la Commission pour exprimer leurs vues, et qu'elle reprendrait ensuite l'examen de la question, en tenant compte du rapport de la Commission politique spéciale.

2. A sa 45ème séance plénière, le 6 novembre, l'Assemblée générale a décidé d'inviter la Commission politique spéciale à se réunir le lendemain pour entendre les vues des représentants des communautés chypriotes et a autorisé l'établissement d'un compte rendu sténographique pour cette séance de la Commission. En outre, l'Assemblée a décidé de reprendre l'examen de la question le 8 novembre.

3. Conformément à la décision de l'Assemblée générale mentionnée ci-dessus, la Commission politique spéciale a tenu, le 7 novembre, deux séances au cours desquelles elle a entendu des déclarations de M. Rauf R. Denktash, représentant de la communauté chypriote turque, et de M. Alecos Michaelides, représentant de la communauté chypriote grecque. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Arabie saoudite. Ces déclarations sont reproduites dans les comptes rendus sténographiques des séances (A/SPC/33/PV.24 et 25).

4. A sa 25ème séance, la Commission a décidé de présenter immédiatement un rapport à l'Assemblée générale, conformément à la décision de l'Assemblée mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus, en tenant compte du fait que l'Assemblée avait décidé de se réunir à nouveau le 8 novembre pour reprendre l'examen de la question.
